

De toute façon, même si l'on est absolument persuadé que les parlements et assemblées législatives n'offrent pas une protection suffisante des droits naturels, rien dans ces propositions ne les empêchent de respecter les droits de leurs administrés. Rien non plus ne les incite à violer ces droits.

● (1640)

Ce qu'il y a là, c'est un filet de sécurité, un surcroît de protection pour que dans le cas où les assemblées législatives provinciales ou l'État fédéral ne respecteraient pas ces droits, il existe un recours aux tribunaux pour qu'une déclaration des droits incorporée à la constitution donne aux Canadiens cette double sécurité. Et cela, je suis sûr que les Canadiens y tiennent. Si l'on demandait aux habitants de la Nouvelle-Écosse s'ils préféreraient que leurs droits soient protégés par le gouvernement majoritaire de M. Buchanan ou par les tribunaux, ils répondraient: par les tribunaux! Si l'on demandait aux Québécois s'ils préféreraient voir protéger leurs droits naturels par le Parti Québécois de M. Lévesque ou par les tribunaux, ils répondraient: par les tribunaux! Si l'on demandait aux Ontariens s'ils préféreraient que leurs droits fondamentaux soient protégés par M. Davis et son gouvernement conservateur ou par les tribunaux, ils répondraient: par les tribunaux. Si l'on demandait aux Manitobains s'ils préféreraient que leurs droits soient protégés par M. Lyon et sa majorité ou par les tribunaux, ils répondraient: par les tribunaux! Et si l'on demandait aux Canadiens s'ils préféreraient que leurs droits fondamentaux soient protégés par notre premier ministre (M. Trudeau) et par son gouvernement libéral ou par les tribunaux, ils répondraient: par les tribunaux!

Cette notion des droits, ce n'est pas quelque chose qui prend sa source au gouvernement. Cela ne peut pas et ne doit pas être créé par un quelconque contrat, un quelconque marché entre gouvernements provinciaux et gouvernement national. Cette notion des droits, c'est fondamental et cela tient à l'idée que nous nous faisons du Canada. Ces droits sont le pendant de la nationalité canadienne, et il faut qu'ils soient imprescriptibles en dépit des intentions que le gouvernement pourrait avoir, parce qu'ils réalisent et qu'ils concrétisent la promesse collective à laquelle participent tous les Canadiens, où qu'ils habitent, d'avoir un pays qui accorde les droits, les possibilités, l'égalité de statut et le respect à tous ses citoyens.

Nous abordons la dernière étape d'un débat long et sérieux. Son issue va marquer un nouveau progrès dans la voie tracée par George Brown, que j'ai cité au début de mon intervention. C'est un grand pas, un pas historique, et tout les députés qui sont intervenus nombreux dans les délibérations du comité, pour ou contre, auront leur place dans notre histoire. C'est un grand progrès dans l'édification permanente de la nation, l'édification d'un pays encore jeune, l'élaboration d'un pays uni. La possibilité s'offre à nous de progresser. Mais il y a aussi la possibilité d'un échec, avec la vague de fond qu'elle entraînerait pour notre société.

J'invite donc la Chambre, seul organe vraiment représentatif de l'ensemble des citoyens canadiens, à adopter cette résolution, si imparfaite qu'elle puisse être sur tel ou tel détail, car à tout prendre elle constitue une réponse équitable et raisonnée au défi qui se pose au pays. Nous avons la possibilité d'édifier et de maintenir la société la plus civilisée du monde; civilisée par son régime fédéral, civilisée par sa tolérance et son respect des droits imprescriptibles de l'humanité. Notre passé, l'his-

toire de notre fédération constituent un chapitre glorieux de la vie du pays. Mais le plus beau reste à venir. Avançons ensemble sur cette fondation plus solide, cette nouvelle constitution, vers le pays espéré que nous voulons tous construire.

Des voix: Bravo!

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord vous exprimer ma gratitude pour m'avoir permis de participer de nouveau au débat sur cette question. J'ai pris la parole à la Chambre trois fois à ce propos l'autonne dernier, avant que la question ne soit renvoyée au comité mixte spécial, et comme j'ai fait partie de ce comité pendant les quatre derniers mois, j'ai eu l'occasion d'examiner chaque jour les 59 articles de la résolution du gouvernement.

Au début de son discours d'hier, mon collègue, le député de Provencher (M. Epp) a déjà dit à quel point nous avions apprécié l'excellent travail accompli par le président de ce comité, le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal). Je pense que les membres de ce comité devraient aussi remercier la Chambre et les autorités compétentes de leur avoir donné l'occasion d'y siéger, car c'est une expérience enrichissante—je ne puis me souvenir d'une expérience comparable dans la vie publique en tout cas certainement pas depuis les deux ans et demi que je suis député—qui a élargi nos horizons, qui nous a appris à écouter ce que les citoyens des autres parties du pays ont à dire et qui a aussi orienté nos lectures, ce qui nous a ainsi permis de comprendre un peu mieux notre pays.

Je suis un des nombreux députés qui, sans nul doute, se rendent compte que les questions qui intéressent nos électeurs sont celles qui ont sur eux des répercussions quotidiennes et immédiates par exemple l'inflation, les emplois, etc. Je sais donc qu'un grand nombre de mes électeurs se demandent pourquoi nous passons tant de temps à nous occuper de la constitution. Je n'ai jamais eu de difficulté à répondre à cette question parce que la constitution définit fondamentalement les Canadiens. Elle représente notre sens des valeurs, nos intérêts et nos croyances. Elle détermine les relations entre les individus et entre le citoyen et le gouvernement. C'est pourquoi j'ai pensé que je pourrais profiter de l'occasion pour rappeler rapidement quelques passages de notre histoire. Je m'efforcerais d'éviter les sujets que mon collègue, le député de Provencher a abordés hier, ainsi que ceux dont j'ai déjà traité dans mes trois allocutions précédentes à la Chambre.

Je suis heureux de voir que le ministre de la Justice (M. Chrétien) soit arrivé pour pouvoir le féliciter. Je pense qu'il est important de se rendre compte que lorsque les pays se dotent d'une constitution, il ne la considèrent pas comme un texte rédigé à l'intention des légistes. La constitution ne nous tombera pas du ciel. Elle ne peut venir que de nous et ne peut représenter que ce que nous sommes et ce que nous avons vécu. Mon vieil ami et collègue, Marshall McLuhan, disait qu'il faut vivre comme on conduit une voiture, c'est-à-dire en regardant régulièrement dans le rétroviseur. L'analogie n'est pas mauvaise. C'est peut-être de cette façon que nous devrions aborder la question constitutionnelle. En suivant la voie qui nous conduira à l'avenir brillant auquel le député de St. Paul's (M. Roberts) nous convie, il serait peut-être bon de regarder en arrière. Ainsi, nous pourrions empêcher que l'avenir nous réserve de mauvaises surprises.